



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2019-029

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2019

# Sommaire

**DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret**

45-2019-02-01-006 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE  
CONTENTIEUX (2 pages)

Page 3

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2019-02-01-006

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE  
CONTENTIEUX

*Délégation de signature aux agents du PCE LOIRET à compter du 1er février 2019*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise du Loiret,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRETE**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à compter du 1<sup>er</sup> février 2019 à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 60 000 €, à l'inspecteur divisionnaire des finances publiques désigné ci-après :

- LECOMTE Eric

b) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
DESRUS Isabelle	TABART Anne	MERLE Jean-Claude
BEAUVAL Véronique	BORDIN-VIDAL Sylvie	VANDERHAGHEN Gilles
D'ALMEIDA Anne-Frédérique	TARAVEL Sylvie	ALFIDEO Florence
TROLONGE Nathalie	TARAVEL Agnès	
MEZIANE Nathalie	RIVIERE Guillaume	
COLLET Emmanuel	RAMOND Bruno	

c) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Nom Prénom	Nom Prénom	Nom Prénom
PALMOT Valérie	DAVID Denis	LLORENTE Véronique
DULUC Céline		

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du LOIRET.

Fait à Orléans, le 01/02/2019  
Le responsable du Pôle de Contrôle et d'Expertise,

Signé : Nicolas MARTIN